Les notions de base de l'hygiène et de l'hygiène des mains

Fiche technique

Secteurs
Tous secteurs

Public
"Personnes nouvellement embauchées et plus particulièrement les niveaux III (ex niveaux V) et infra accompagnant des publics fragilisés (personnes en situation de handicap et personnes âgées) : professionnels des établissements hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux (cliniques, hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, EHPAD, IME, foyers pour adultes handicapés…).
Equipe de renforts
1er niveau de qualification"

Durée
2H00 (4 modules E-learning)

Organisme de formation
➲ CLPS

Lieux & dates

➲ **Groupe 1**
inscriptions sur https ://elearning-opco-sante.fr

Interlocuteur Opco Santé

OPCO Santé
plateforme.lms@opco-sante.fr

Contexte

L'OPCO Santé se doit d'être au plus près de vos besoins, vous qui êtes en première ligne pour accompagner les personnes fragilisées. C'est pourquoi depuis la crise sanitaire, l'OPCO Santé a mobilisé son énergie et ses ressources pour être en capacité de vous proposer une offre de formation à distance.
Pour vous inscrire à la thématique décrite dans la présente fiche, veuillez-vous inscrire directement sur la plateforme à distance : https ://elearning-opco-sante.fr/

Objectifs

- ➲ Définir la notion d'hygiène
- ➲ Énumérer les principaux facteurs de risque
- ➲ Identifier les principales règles d'hygiène de base
- ➲ Identifier les mains comme premier vecteur de transmission
- ➲ Enumérer les moments clés et la technique professionnelle pour se laver les mains
- ➲ Connaître les étapes de friction des mains avec une solution hydro-alcoolique

D'apports de contenus : diapositives contenant les informations essentielles, des illustrations (schémas, tableaux et vidéos) et renvois vers des ressources pour aller plus loin,

- ➲ Des activités de type Quizz, Vrai / Faux, …

Prérequis

Aucun

Contenu

➲ Cet espace vous propose deux séquences d'autoformation contribuant à la connaissance des principes de base en matière d'hygiène au sein des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

NB : La création du compte doit être réalisée par le salarié uniquement via une adresse mail professionnelle et non générique